

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 08749

Numéro SIREN : 832 082 408

Nom ou dénomination : 4K2

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2022 sous le numéro de dépôt 8444

8546

4K2
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 8 rue des Pavillons, 92800 PUTEAUX
832 082 408 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 24 JANVIER 2022

Le 24 janvier 2022,
A 8h,

Monsieur Kévin MENADA, demeurant 8 rue des pavillons, 92800 PUTEAUX

agissant en qualité de Président de la société 4K2 sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2021.

Le Président rappelle :

- que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 13 décembre 2021 a décidé une réduction du capital social d'un montant de 2 000 euros pour le ramener de 4 000 euros à 2 000 euros par voie de rachat de 20 000 actions de 0,10 euro chacune, au prix unitaire de 2,80 euros ;

- qu'il a constaté le 24/01/2022 la réalisation de la condition suspensive dont l'assemblée avait assorti sa décision de réduire le capital social ;

Par conséquent, les actions rachetées sont annulées à compter de ce jour et les sommes dues à Monsieur Guillaume JUAN au titre de cette réduction de capital lui ont déjà été versées.

En conséquence des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ci-dessus visée ainsi que des constatations qui viennent d'être faites, le Président constate que le capital de la Société se trouve réduit à la somme de 2 000 euros et que la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2021 est devenue définitive.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Kévin MENADA
Président

